

Formatrice :



Emilie Collin
Avocate au Barreau de Nantes
Docteure en droit public

- <https://www.linkedin.com/in/emilie-collin-91125871/>
- Juriste en collectivités territoriales pendant 10 ans (2012-2023)
 - o groupe de travail sur le secret professionnel dans un département pendant 4 ans, rédaction de 51 fiches pratiques, 7 journées de sensibilisation, 750 agents formés
- Ancienne référente déontologue auprès du Centre de gestion du Finistère
- Ancienne assistante de justice auprès de la Cour d'appel d'Angers
- Publications juridiques sur le secret professionnel et la déontologie

Durée : 1 jour en présentiel ; 6 heures

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le champ de la discrétion et du secret professionnels
- Repérer et manier les exceptions au secret professionnel
- Savoir se positionner face aux demandes de communication

Programme :

Identifier le champ de la discrétion et du secret professionnels

- Définitions : discrétion et secret professionnel, articulation du secret médical ou du secret industriel et commercial
- Cadre juridique : droit civil, droit pénal et droit public

Savoir se positionner face aux demandes

- Les exceptions légales au secret : cas de levée obligatoire et cas de levée facultative ; partage et échange d'informations à caractère secret
- La responsabilité des professionnels et de la collectivité/de l'établissement

Le quotidien de la gestion de l'information

- Cas pratiques : traitement d'une situation ou de plusieurs situations identifiées en amont de la formation



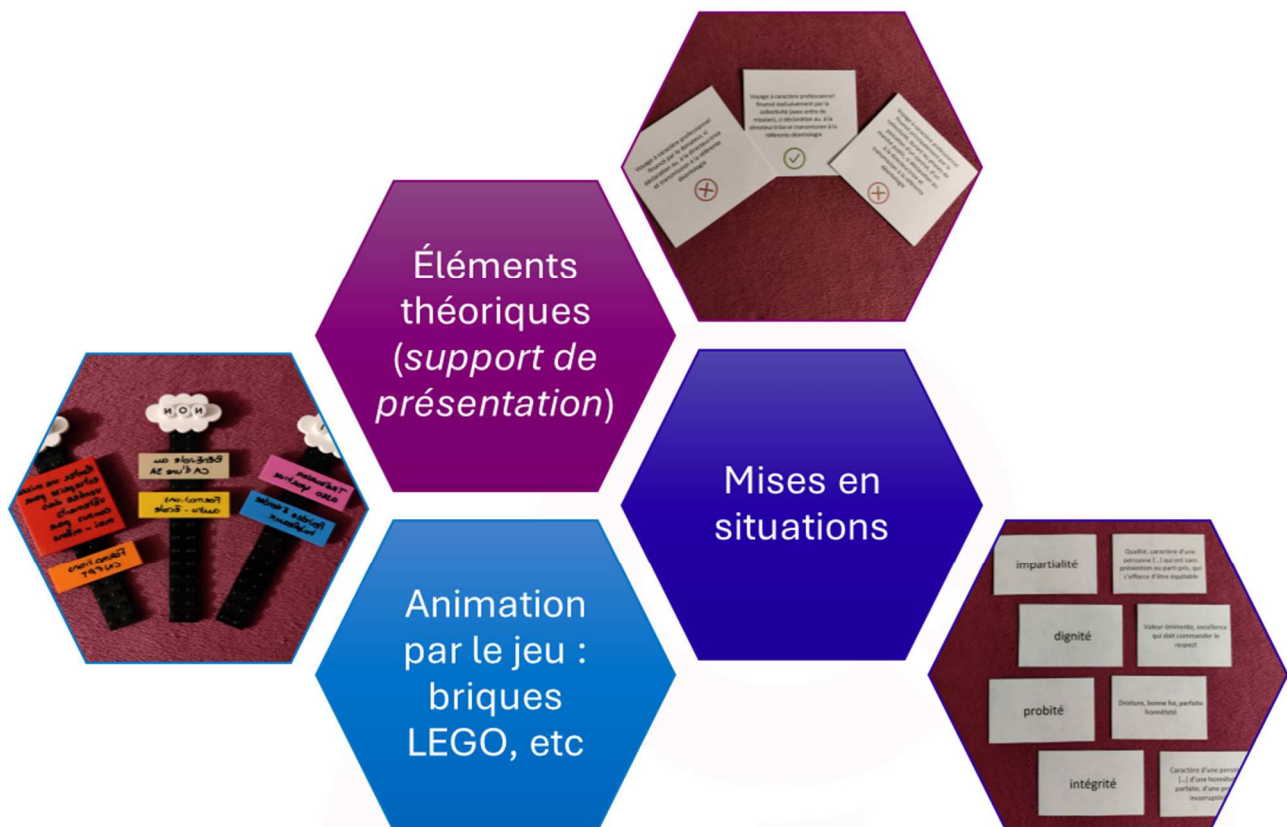
Nombre d'apprenants

- maximum 16 personnes

Public visé :

- Agents publics (fonctionnaires et contractuels)
- Agents en charge de dossiers d'aide et d'action sociales (CCAS/CIAS, ASE, PMI, PAPH, MDPH/MDA...) ; assistants maternels et familiaux, agents en charge de dossiers individuels (RH, services santé au travail...) ; agents en charge de dossiers contenant des informations économiques sensibles (commande publique, subvention aux entreprises, aides d'Etat...)

Méthode pédagogique :



Tarif :

- la journée de 6h de formation : 1700 € HT, 2040 € TTC
 - o frais de déplacement en sus (IK 0.80 € /km, autres frais au réel)

